Covaldem11
Collecte et Valorisation
des Déchets Ménagers de l'Aude

Règlement relatif à la participation du Covaldem11 à l'achat de composteur par les particuliers

Au regard de ses statuts le Covaldem11 dispose notamment de la compétence : « organisation, pilotage et promotion du programme de prévention, du tri et de recyclage des déchets, y compris le compostage de proximité »

Ainsi le Covaldem11 entend octroyer une somme de 10€ aux particuliers acquérant un composteur et selon les modalités ci-après établies pour promouvoir cette compétence.

Il est à noter que le respect du principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques doit s'appliquer. Ainsi, tout administré peut bénéficier d'une telle participation sous réserve qu'il soit domicilié sur le territoire du Covaldem11 en application du principe de territorialité qui s'applique aux syndicats mixtes.

ARTICLE 1 : Présentation de l'organisateur

Le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude) dont le siège administratif est situé à Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09, représenté par son Président Monsieur Pierre BARDIES,

Organise une action dénommée « 10€ / 1 COMPOSTEUR ».

ARTICLE 2 : Objectifs de la participation

Principe de l'action :

L'objectif du COVALDEM11 est :

- La gestion de proximité des bio déchets
- Renforcer le détournement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères en donnant les moyens adaptés
- Promouvoir les initiatives individuelles

La participation du Covaldem11 est subordonnée au versement de 10€ pour l'achat d'un seul composteur par foyer (même nom, même adresse)
Le versement de 10€ s'effectuera par mandat administratif avec preuve d'achat (facture émise entre le 01/03/2021 et le 30/06/2021) et bulletin de participation complété répondant aux critères environnementaux définis à l'article 4 du présent règlement.

Comment participer :

L'usager fournit une preuve d'achat (facture) accompagnée du bulletin de participation et de ses coordonnées bancaires (RIB).

REÇU EN PREFECTURE
le 10/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200036101-20210208-CS2021_14-D

Les éléments seront à renvoyer :

- Soit par courrier à l'attention du COVALDEM11 – ZA LANNOLIER 1075 BD FRANCOIS XAVIER FAFEUR 11890 CARCASSONNE CEDEX9

- Soit par mail à accueil@covaldem11.fr

Le formulaire de participation est disponible sur www.covaldem11.fr

ARTICLE 3 : Durée de la participation financière

L'attribution de la somme de 10€ aux usagers pourra être versée à compter du 01/03/2021 jusqu'au 31/08/2021 sous réserve que les demandeurs aient transmis avant le 30/06/2021 le formulaire de participation et les justificatifs demandés aux articles 3 et 4 du présent règlement.

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler l'action. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

ARTICLE 4 : Conditions de participation et critères environnementaux

La participation à cette action est ouverte au public suivant : personne physique majeure, résidant sur le territoire du COVALDEM11.

L'achat d'un composteur doit répondre aux critères environnementaux suivants :

Critères Ecologiques

A - Durabilité des matériaux
Dans le cas de bois traité, le produit de traitement doit répondre aux exigences de la marque CTBP+ et ses conditions d'utilisation doivent se conformer aux indications de cette marque.

B - Garantie constructeur du composteur
La durée de garantie du composteur doit être supérieure ou égale à 5 ans effectifs à partir de la date d'achat.

C- Matières premières à base de bois
Utilisation des essences de bois : interdiction d'utiliser des essences de sources controversées (illégales ou non autorisés), dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées, soit par une loi locale s'appliquant à la forêt d'origine considérée, soit par un accord international connu.

Critères de performance d'utilisation du composteur

Aération du composteur
Le composteur doit comporter des orifices d'aération, qui permettent de maintenir la décomposition aérobie des matières organiques.
Il doit être sans fond afin que les organismes vivants pénètrent dans le compost.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement empêchera le versement de la somme de 10 euros.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200036101-20210208-CS2021_14-D

ARTICLE 5 : Modification du règlement

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook « Covaldem11 » et sur le site www.covaldem11.fr .

ARTICLE 6 : Consultation du règlement

Le règlement est librement consultable sur le site www.covaldem11.fr et sur la page Facebook de COVALDEM11 ou au siège du Covaldem11.

ARTICLE 7 : Responsabilités et litiges

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant, le Covaldem11 se réservant, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites à l'encontre du participant pour toute fraude ou non-respect du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à cette participation devra être formulée par écrit et adressée au Covaldem11 – M. Le Président - Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09.

Le présent règlement est soumis à la législation française.

Tout litige né à l'occasion de la présente opération et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200036101-20210208-CS2021_14-D

Annexe : Formulaire de participation

Covaldem11
Collecte et Valorisation
des Déchets Ménagers de l'Aude

Formulaire de participation
« Du 01/03/2021 au 30/06/2021 »

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Numéro de téléphone : .....
Mail : .....@.....
Age : .....

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPOSTEUR

Critères Ecologiques

Bois traité : oui – non
Dans le cas de bois traité, le produit de traitement : .....
La durée de garantie du composteur : .....
Essences de bois utilisées : .....

Performance d'utilisation du composteur

Type d'aération du composteur : .....
Fond du composteur : oui non

Le signataire du présent formulaire de participation s'engage à déclarer exactes les informations renseignées et s'engage à contacter le Covaldem11 dans le cas où il ne répondrait plus aux exigences visées par le règlement.

Date, lieu, signature

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement destiné au Covaldem11 pour l'opération 10€ 1 composteur et le suivi de la mise en place de composteur sur le territoire du Covaldem11.
Les destinataires des données sont le covaldem11 et le trésor public
Les données sont conservées pour une durée de 6 mois.
Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de vos données et vous disposez le cas échéant, du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser au COVALDEM par email à : accueil@covaldem11.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 10/02/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200036101-20210208-CS2021_14-D